

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F		
ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1 000 F • 48 à 60 pages..... 1 500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F	• Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F • Avis d'immatriculations..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F
<i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME</i>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Tsévié, Kévé, Notsé, Agou, Kpalimé et Amlamé

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition n° 01878/RP déposée le 30/11/20. Mme ATCHAGBO Eya Sans profession demeurant et domicilié aux USA. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Zomayi Commune de Kloti 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété PASSA Kossi et à l'Est par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 04004/RP déposée le 25/01/22. M. et Mme TOBIAS Kouamigan & SILETE Viwalo professions : Revendeur & Ménagère demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 00a 14ca situé à Ayito connu sous le nom de Afambo Kopé Commune de Haho 4 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFAMBO.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05159/RP déposée le 06/09/22. M. AGBEBAVI Tongni Thomas Sans profession demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 00a 01ca situé à Awagomé connu sous le nom de Tchèkèlè Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ASSOGBA Kokotia et à l'Est par la propriété KUYAWO KPOTO Tsédéri et la propriété ONOUADJE D. A. et ONOUADJE Débora.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05297/RP déposée le 29/09/22. M. HOME Koku profession : Chauffeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 96ca situé à Nyivémé connu sous le nom de Kpéta Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 7, 31bis et 10 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06225/RP déposée le 17/02/23. M. KASSAN B. Komi Tchaa, Profession : Retraité demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 37ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Agbato Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété GOTAAmuzu, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées 14 et 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06370/RP déposée le 06/03/23. M. MESSAN Kodjo profession : Revendeur demeurant et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 15a 62ca situé à Toutou connu sous le nom de Avétogomé Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ABOTSI et à l'Est par la Route Nunyata de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06371/RP déposée le 06/03/23. M. MESSAN Kodjo profession : Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 09a 52ca situé à Kpédomé connu sous le nom de Tsinigan Commune de Haho 3 et borné : au Nord par la route Tchinigan-Adtidomé de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOVIDE Aloegnekou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06373/RP déposée le 06/03/23. Mme WILSON Adjele Cécile profession : Ménagère demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 49a 87ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Avloto Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 12, 12, 14 et 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06374/RP déposée le 06/03/23. M. EGBELOU Hodabalo profession : Tech. Sup. Agriculture demeurant à Agoè et domicilié à Agoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 25a 74ca situé à Dawlotou connu sous le nom de Dzavémé Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord par un passage de 10m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADOSSI et à l'Est par la Route Kati – Dzavé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06375/RP déposée le 06/03/23. M. ATALEY ZIKPI Kossi profession : Chauffeur demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20a 15ca situé à Yokélé connu sous le nom de Héhévé Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété EDOH Kokou, à l'Est par la Route Yokélé – Kpimé-Hloma de 20m et à l'Ouest par la propriété SAMTOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06376/RP déposée le 06/03/23. M. ATALEY ZIKPI Kossi profession : Chauffeur demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32a 14ca situé à Yokélé connu sous le nom de Héhévé Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par la propriété EDOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06377/RP déposée le 06/03/23.
M. SIKASSE Kpeke, épse EDGEWEBLIME profession : Archiviste Documental, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 05a 01ca situé à Agou Nyogbo connu sous le nom de Hanato Commune de Agou 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété AGBENOTO, à l'Est par la propriété DZAYE et à l'Ouest par la propriété DAGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06378/RP déposée le 06/03/23.
M. NYUIADZI MENSROH Yawovi profession : Retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 57ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Agomé-Kpalimé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Est par des rues en projet de 10 et 14m, au Sud par les lots N° 8B, 8A et 9 et à l'Ouest par la propriété SADZI Yawo et le lot N° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06379/RP déposée le 06/03/23.
M. ADJAMON Kokou Gerard profession : Etudiant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Maromi Commune de Ogou 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété de la Collectivité ASSOGBA ALADE, à l'Est par une Route de 50m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06380/RP déposée le 06/03/23.
M. TOYOU Agbessignale profession : Commerçant demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 32ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Kossi-Copé Commune de Ogou 1 et borné : au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité AMEWONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06381/RP déposée le 06/03/23.
M. FUMEY Raphael Arnaud profession : Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise Mandataire de la Société CORNERSTONE GROUP demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 24ha 30a 35ca situé à Asrama connu sous le nom de Siyimé Commune de Haho 2 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité LOKOSSOU, AMETODE et TOZO et au Sud par l'EPP Siyimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société CORNERSTONE GROUP et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06382/RP déposée le 07/03/23.
M. SODJI Alain Comlan profession : Cuisinier demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 74ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Atakpamékondzi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par le domaine de la Mission Evangélique, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 12m chacune et à l'Est par le lot N° 82.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06383/RP déposée le 06/03/23.
M. ABLOU Kouame profession : Diplômé demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 85ca situé à Agou Gadjagan connu sous le nom de Dzogbé Commune de Agou 1 et borné : au Nord par la propriété FUMY Edoh, au Sud par une rue en projet de 10m, à l'Est par la Route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 70m et à l'Ouest par la propriété TSOLU-agbila Moïse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06384/RP déposée le 07/03/23..
Mme BOUGALA Akou-Tchotchovi profession : Ménagère demeurant et domiciliée à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 23ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Zomayi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 4, 10 et 8 et au Sud par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06385/RP déposée le 07/03/23.
M. TCHABORE Hatimi profession : Ing. Gen. Rural demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 62a 22ca situé à Lalekpe connu sous le nom de Edoh Kopé Commune de Haho 1 et borné : au Nord par la propriété TCHABORE, au Sud et à l'Ouest par la propriété KETIKA et à l'Est par l'emprise de la Rivière Yoto de 25m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06386/RP déposée le 07/03/23.
M. LAWSON Laté-Goo Latévi profession : Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 96ca situé à Gléi connu sous le nom de Bali Commune de Ogou 3 et borné : au Nord et au Sud par des rues en projet de 16 et 14m, à l'Est par la Route Nationale N° 1 de 70m et à l'Ouest par la propriété HARINKA Djoloua Germain.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06387/RP déposée le 07/03/23.
M. AGNIGBAGNO Kodjo Elikplim profession : Technicien Telecom demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 28a 06ca situé à Agou-Yiboe connu sous le nom de Blakpa Commune de Agou 1 et borné : au Nord par la propriété ATINUKPO Philippe, au Sud par la propriété Mensah Kossi DRAH, à l'Est par la propriété AZIABA FOLI et à l'Ouest par les propriétés AGODIDE et DZIGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06388/RP déposée le 07/03/23.
M. et madame ADJOGLE Komi Mensah & ADRA Afi profession : Sans profession demeurant et domiciliés à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 47ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Togodze Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété ADELAakuwa, au Sud par un passage de 6m, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06389/RP déposée le 07/03/23.
M. AKOUNONA Kossi profession : Ing. Gén. Civil demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Eroma Commune de Ogou 1 et borné : au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 169A et 167, au Sud par une rue en projet de 14m et à l'Est par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06390/RP déposée le 07/03/23.
M. AKOUNONA Kossi profession : Ing. Gen. Civil demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Talo-Sanin Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 621, 626 et 623-624 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06391/RP déposée le 08/03/23.
M. ARADJO Saniba profession : Sans emploi demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 95ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Talo Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 693, 691 et 695 et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06392/RP déposée le 08/03/23.
M. DJIRACKOR Aristide Louis K. profession : Professeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 60a 08ca situé à Agomé Tomégbé connu sous le nom de Anedi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par les propriétés KOKOTE Banissa et DOH Ewo, au Sud par la propriété ENAKOU Adjo Konou et l'emprise de la rivière Hato, à l'Est par la propriété KOKOTE Banissa et à l'Ouest par l'emprise de la Rivière Hato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06393/RP déposée le 08/03/23.
M. DJIRACKOR Aristide Louis K. profession : Professeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 64a 94ca situé à Agomé Tomégbé connu sous le nom de Aveta Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADOKOVI Seifreid et à l'Est par l'emprise de la Rivière Tsi de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06394/RP déposée le 08/03/23.
M. GBKOU Yawo profession : Sans profession demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 54a 59ca situé à Agou Gadjagan connu sous le nom de Klavé Commune de Agou 1 et borné : au Nord par la propriété MORGAH et celle KPETSE, au Sud et à l'Ouest par la Route Gadjia-Wouto de 20m et à l'Est par la propriété BOUSSOUMESSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06395/RP déposée le 08/03/23.
M. GBKOU Yawo profession : Sans profession demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 03a 52ca situé à Agou Gadjagan connu sous le nom de Yowu Commune de Agou 1 et borné : au Nord par les propriétés AFA Foli, GUEDE Kossi Tsakpoe et GUEDE Denis, au Sud par la propriété de la Collectivité AGBAKLA, à l'Est par la propriété de la Collectivité DOUME et celle GOUDOU Gerson et à l'Ouest par la propriété AFA Foli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06396/RP déposée le 08/03/23.
M. SOSSAKPONOU Latifou profession : Commerçant demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 43ca situé à Agomé Kpodzi connu sous le nom de Dédivé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété AYEDJI, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 14m et à l'Ouest par l'emprise de la Rivière Adissitoe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06397/RP déposée le 08/03/23.
M. SOSSAKPONOU Latifou profession : Commerçant demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 96ca situé à Agomé Kpalimé connu sous le nom de Nyivémé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par les lots N° 6 et 2, au Sud et à l'Est respectivement par des rues en projet de 12 et 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06398/RP déposée le 08/03/23.
M. AROUNA Imam profession : Conseiller Juridique demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 75ca situé à Kpimé connu sous le nom de Todomé Commune de Kloto 2 et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues respectivement de 10 et 14m, au Sud et à l'Est par la propriété NOBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06399/RP déposée le 08/03/23..
Mme ABALKPOR Jovine profession : Agent Commercial demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 49ca situé à Zomayi connu sous le nom de Dzogbé Copé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZOLEVO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06400/RP déposée le 08/03/23.
M. KANGNIGAN Botsoe profession : Comptable demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 25a 93ca situé à Avétonou connu sous le nom de Avéto-Dzogbé Commune de Agou 1 et borné : au Nord, au Sud à l'Ouest par la propriété ATRIH et à l'Est par la propriété ATRIH et la Réquisition N° 00504 RP.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06401/RP déposée le 08/03/23.
M. PADOU Pawoubadi profession : Etudiant demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 02a 30ca situé à Houdou connu sous le nom de Klala Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYEDJI, au Sud et à l'Est par la propriété FONGNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06402/RP déposée le 08/03/23.
M. SOSSAH Fogan Fortune T. profession : Retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 100ha 13a 32ca situé à Notsè connu sous le nom de Gbedzrovi Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité EDA d'EKLI et à l'Est par la Route Notsè – Azakpe Kpové de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06403/RP déposée le 08/03/23.
Mme DJIDONOU Akpene profession : Magistrat demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 33ha 03a 91ca situé à Agou Agbavé connu sous le nom de Tofu Commune de Agou 1 et borné : au Nord par la propriété DZAKPATA, au Sud par la propriété KWASSI, à l'Est par la Route Agbavé – Assahoun Fiagbé et à l'Ouest par les propriétés DZAKATA et NYUIADZI M. Yawovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06404/RP déposée le 08/03/23.
M. OUNTCHINTI Yaya profession : Géologue demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11ha 14a 01ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Todjrorocopé Commune de Agou 2 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité TODJRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06405/RP déposée le 08/03/23.
M. BOUKLINAM Abalo profession : Ingénieur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 23a 35ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Todjrorocopé Commune de Agou 2 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité TODJRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06406/RP déposée le 08/03/23.
M. OUGANE Komi profession : Enseignant demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Tsivé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DEGBEVI Yawotsè et à l'Est par une rue non dénommée de 14m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06407/RP déposée le 09/03/23.
M. ABLY Talake Bidjareou profession : Officier des FAT demeurant et domicilié à Témédja. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 21ha 09a 78ca situé à Kpete-Mava connu sous le nom de Yekou Commune de Amou 3 et borné : au Nord par une rue en projet de 10m, au Sud par l'emprise du Ruisseau Alabawlou, à l'Est par la propriété de la Collectivité Kpete-Mava et à l'Ouest par une route de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06408/RP déposée le 09/03/23.
M. AMEGAN Komi N. Roger profession : Technicien Télécom demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11ha 14a 01ca situé à Agomé Kpalimé connu sous le nom de Atidzobé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 81, 88 et 89 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06414/RP déposée le 09/03/23.
M. WELBECK Kodjo Mawuena profession : Etudiant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 98ca situé à Atakpamé Connu sous le nom de Talo Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 323, 327 et 324 et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06415/RP déposée le 09/03/23.
M. AYEDJI Kossi profession : Insp. des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 86ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Dzogadze Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par le lot N° 13, au Sud par la propriété KOLAGBE TSOGBE Koku, à l'Est par les lots n° 14 et 25 et à l'Ouest par la Route de Kpalimé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06416/RP déposée le 09/03/23.
M. AYEDJI Kossi profession : Insp. des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 41ca situé à Kpadapé connu sous le nom de Gbalavé-Modzi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOBLI Atsu Mokpokpo et à l'Est par la Route Kpalimé-Kpadapé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06417/RP déposée le 10/03/23.
M. KUNUTSI Yaovi profession : Mécanicien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 03ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Gbomaho Commune de Ogou 1 et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 30m et 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité TOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06418/RP déposée le 10/03/23.
M. AHIALEY Kokouvi profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02ha 39a 16ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Adomi Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété DOGBE Kakou Germain, au Sud et à l'Ouest par la propriété BOMBOME Téleté et à l'Est par la Route Adzakpa – Amoussoukopé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06419/RP déposée le 10/03/23.
M. AHIALEY Kokouvi profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 13ha 93a 11ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Zatinou Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété AZOUMA et celle SAKPA, au Sud par les propriétés DIKA et NATE, à l'Est par la propriété ZEGOU et à l'Ouest par la propriété AGEDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06420/RP déposée le 10/03/23.
M. AHIALEY Kokouvi profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 04a 89ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Adzakpa Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété SAKPA et celle AHIALEY Kokouvi, au Sud et à l'Est par la propriété ABOTSI Kossi Donko et à l'Ouest par la Route Adzakpa- Amoussoukopé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06421/RP déposée le 10/03/23.
M. AHIALEY Kokouvi profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 25ha 30a 06ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Woglo Kopé Commune de Agou 2 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GALLEY et à l'Est par la Route Woglo Kopé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06422/RP déposée le 10/03/23.
M. AHIALEY Kokouvi profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 01ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Zokouvé Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété AHIALEY Kokouvi, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité DIKA et à l'Ouest par la propriété AGUEDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06423/RP déposée le 10/03/23.
M. AHIALEY Kokouvi profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 18a 38ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Adomi Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété GABA Thierry, au Sud et à l'Est par la propriété DOGBE Kokou Germain et à l'Ouest par la propriété KUMANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06424/RP déposée le 10/03/23.
M. SESSI Kodjo Daniel profession : Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11ha 95a 61ca situé à Atchavé connu sous le nom de Todomé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité AMEVO et à l'Est par l'emprise du Ruisseau Anéwéta de 32m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06425/RP déposée le 10/03/23.
M. NABEDE Abide profession : Responsable d'Entreprises demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 01a 88ca situé à Anié connu sous le nom de Kolor-Kopé Commune de Anié 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité KOLOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06426/RP déposée le 10/03/23.
M. TCHAMEKOR Komlavi B. Edem profession : Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 94a 96ca situé à Kpédomé connu sous le nom de Agbogbogodo Commune de Haho 3 et borné : au Nord et au Sud par la propriété APEKE, à l'Est par la propriété DJABORO et à l'Ouest par la propriété ADOMAYAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06427/RP déposée le 10/03/23.
M. AFUTU Ekoue profession : Peintre demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 55a 84ca situé à Avetonou connu sous le nom de Atigbe Dzogbepeme Commune de Agou 2 et borné : au Nord par les propriétés AHARH Gnana Oukla, DOKU Komi Dieudonné et AHARH Nangbayade, au Sud par la propriété AWUDZI Kossi, à l'Est par la propriété AZAKPE et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité DZAKPATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06428/RP déposée le 10/03/23..
Mme OHOUNFODJI Akouwa Sedami profession : Commerçante demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 39ca situé à Atakpamé connu sous le nom de Sada Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité DAKPO ATAKPAH et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06429/RP déposée le 10/03/23.
M. PIZA Alakiseto profession : Entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 74a 13ca situé à Kpété Béné connu sous le nom de Kpété-Bibi Commune de Wawa 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est à l'Ouest par la propriété NUANUA Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06430/RP déposée le 10/03/23.
M. PIZA Alakiseto profession : Entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 68a 07ca situé à Kpété-Béna connu sous le nom de Kpété-Bibi Commune de Wawa 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété MELAMEDI Ama, au Sud par la propriété BEDOU Komi et à l'Est par la propriété EKLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06431/RP déposée le 10/03/23.
M. et Mme TABIOU Jean-Luc Ahmed & TABIOU Amina Ouakpé Sans profession demeurant et domiciliés en France. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 30ha 02a 62ca situé à Notsè connu sous le nom de Mélia-Agokpo Commune de Haho 1 et borné : au Nord par la Route Agboko-Melia de 20m, au Sud par l'emprise du ruisseau Ebletowoui, à l'Est par la propriété AHOSSOU Afanou et à l'Ouest par la propriété AHOSSOU Afanou et celle EDAH Fétiche.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06432/RP déposée le 10/03/23..
Mme AMELAMEDI Abra Akofa, épouse MOUMOUNI profession : Retraitée demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 82a 83ca situé à Danyi-Kakpa connu sous le nom de N'Digbe Commune de Danyi 1 et borné : au Nord par la propriété de la Collectivité AMEGASHIE-GBADAGO, au Sud par la propriété MIAWOTOE Felix, à l'Est la propriété MIAWOTOE Yao et à l'Ouest par la Route Bayiboe – N'Digbé de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06433/RP déposée le 10/03/23.
Mme AKPA Yawa D. Mana E. profession : Retraitée demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 98ca situé à Agomé Kpalimé connu sous le nom de Taglotakpoe Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAKA Roger et à l'Est par la Route Nationale N° 5 Kpalimé- Atakpamé de 40m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06434/RP déposée le 10/03/23.
M. BLAPOUTI Attisso Samuel profession : Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 28a 52ca situé à Kati connu sous le nom de Lodonou Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété GABA et celle ATSO Koffi, au Sud et à l'Est par la propriété AZUMA Kossi Nuwozan et à l'Ouest par la propriété ATSO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06435/RP déposée le 14/03/23.
M. PALY Ateitchatou profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 51ca situé à Kouma connu sous le nom de Tsamé-Totsi Commune de Kloto 3 et borné : au Nord par la propriété BOKOVI, au Sud par la propriété N'BIOGBE Kwami, à l'Est et à l'Ouest par deux rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06436/RP déposée le 14/03/23.
M. PALY Ateitchatou profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca situé à Kpimé connu sous le nom de Tomégbé Commune de Kloto 2 et borné : au Nord par la propriété KOTEDJA Gbengueboad, au Sud par une rue de 13m, à l'Est par la propriété N'KUAKO Hélène et à l'Ouest par la Route Nationale N° 5 de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06437/RP déposée le 14/03/23.
M. BOUKARI Lassis Agnide profession : Auxiliaire Médicale demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca situé à Novissi connu sous le nom de Detideke Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMELIFO Atsutsè et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06438/RP déposée le 14/03/23.
M. ADABRA Komi Mokpokpo profession : Consultant en Droit des Affaires demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, Mandataire des Héritiers ABOTSI Kossi, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 32a 13ca situé à Kpélé Adeta connu sous le nom de Kodémé Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 12, 16, 12 et 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers ABOTSI Kossi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06439/RP déposée le 14/03/23.
M. ADABRA Komi Mokpokpo, profession : Consultant en Droit des Affaires demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, Mandataire des Héritiers ABOTSI Kossi demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 83ca situé à Kpélé Adeta connu sous le nom de Tsèfi Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété de la Famille VOWOTO, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers ABOTSI Kossi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06440/RP déposée le 15/03/23.
M. LABA Amemasso Ayao Eme profession : Gendarme demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Donokodzi Commune de Agou 2 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité DOGBLE-AFAN et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06441/RP déposée le 15/03/23.
M. GOGA Casanawo Koffi K. profession : Huissier de Justice demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 61a 01ca situé à Danyi Apéyémé connu sous le nom de Dzogbegan Commune de Danyi 1 et borné : Partie A : au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 10m chacune et à l'Est par la Route Nationale N° 30 de 20m. Partie B : au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 10m et à l'Ouest par la propriété ANIHODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06442/RP déposée le 15/03/23.
Me GOGA Casanawo Koffi K. profession : Huissier de Justice demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09ha 19a 87ca situé à Danyi Apéyémé connu sous le nom de Miekoutogbe Commune de Danyi 1 et borné : au Nord par la propriété de la Collectivité TSEVI, au Sud par la propriété de la Collectivité AYI, à l'Est par la Route Apeyeme-Kpéto de 20m et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité AYI et celle de la Collectivité BASSAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06443/RP déposée le 15/03/23.
M. LARE B. Malawe profession : Inspecteur Principal des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 20ha 48a 48ca situé à Kpèlè connu sous le nom de Agbodjékpo Commune de Haho 1 et borné : au Nord par la propriété AGUIDI, au Sud par la propriété de la Collectivité GOUGOU, à l'Est par la propriété LARE et à l'Ouest par l'emprise de la Rivière AGBATON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06444/RP déposée le 15/03/23.
M. LARE B. Malawe profession : Inspecteur Principal des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 24ha 12a 29ca situé à Kpèlè connu sous le nom de Agbodjékpo Commune de Haho 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AGUIDI, au Sud par la propriété de la Collectivité GOUGOU et à l'Est par la propriété LARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06445/RP déposée le 15/03/23.
M. LARE B. Malawe profession : Inspecteur Principal des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 46ha 91a 80ca situé à Kpèlè connu sous le nom de Agbodjékpo Commune de Haho 1 et borné : au Nord par la propriété GABRIEL, au Sud par la propriété de la Collectivité GOUGOU, à l'Est par l'emprise de la Ligne de Haute Tension et à l'Ouest par la propriété AGUIDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06446/RP déposée le 10/03/23.
M. LAWSON-BODY Nadou Netse profession : Ingénieur Agronome demeurant et domicilié à Notsè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, Mandataire de la SPEC/ OIC TOGO demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 37ca situé à Notsè Connu sous le nom de Tegbe-Zongo Commune de Haho 1 et borné : au Nord par une rue en projet de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YOVOTSE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SPEC/ OIC TOGO et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06447/RP déposée le 15/03/23.
M. YAMAJAKO Couamlan P. C. B-A profession : Retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 17a 52ca situé à Avétonou connu sous le nom de Wokpa Commune de Agou 1 et borné : au Nord par la Route Avétonou-Fonkpo de 20m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité ADOKPA et à l'Est par la propriété AMORIN Cesar.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06448/RP déposée le 15/03/23.
M. KAVEGE Djidjova Jean Pierre Sans profession demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 20ha 18a 31ca situé à Agou connu sous le nom de Missahomé Commune de Agou 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité NYATSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06449/RP déposée le 15/03/23.
M. KPERO Sountemba profession : Pasteur demeurant et domicilié à Anié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, Mandataire de l'Eglise A/D Anié (Temple Philadelphie) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 88a 11ca situé à Anié connu sous le nom de Agoutchon Commune de Anié 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité AZIALE-KEDJAGNI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise A/D Anié (Temple Philadelphie) et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06450/RP déposée le 15/03/23.
M. ATTIOGBE Kodjo profession : Agent de Promotion demeurant et domicilié à Notsè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, Mandataire de la Communauté de DJMEGNI demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 17a 01ca situé à Djemegni connu sous le nom de Djemegni Commune de Haho 2 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 20m et au Sud par la Route Notsè-Tohoun de 70m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté de DJMEGNI et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06451/RP déposée le 15/03/23.
M. KPERO Sountemba profession : Pasteur demeurant et domicilié à Anié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, Mandataire de l'Eglise des A/D du TOGO, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Anié connu sous le nom de Agala Commune de Anié 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité AGALA et à l'Est par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des A/D du TOGO et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06452/RP déposée le 20/03/23.
M. BANGNA Palakiyem profession : Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29a 14ca situé à Hihéatro connu sous le nom de Afidégnigban Commune de Amou 3 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par des rues en projet respectivement de 16, 14 et 8m et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité YOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06453/RP déposée le 20/03/23.
M. AMEGAH Dosseh profession : Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 00a 21ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Wudzralé Commune de Agou 2 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité KPEGO et à l'Ouest par l'emprise du Chemin de fer Lomé-Kpalimé de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06454/RP déposée le 20/03/23.
M. SANDA N'Tchia profession : Ménager demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 81a 09ca situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Glékopé Commune de Agou 2 et borné : au Nord et au Sud par la propriété de la Collectivité KPEGO, à l'Est par l'emprise du Chemin de Fer Lomé - Kpalimé de 50m et à l'Ouest par la Route Nationale N° 5 de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06458/RP déposée le 20/03/23.
Mme TETTEH-A Delali Adjele profession : Assistante médicale demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 29a 49ca situé à Atchavé connu sous le nom de Donouvé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEWO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06459/RP déposée le 20/03/23.
Mme ANATO Ayawa profession : Comptable demeurant et domiciliée en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 31a 43ca situé à Agou Kologan connu sous le nom de Vutigomé Commune de Agou 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité MASTRO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06460/RP déposée le 20/03/23..
Mme KUAMENOU Koffi Kobayili profession : Informaticienne demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Djama connu sous le nom de Afeye-Kpota Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TEVI et à l'Ouest par une rue en projet de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06632/RP déposée le 31/03/23.
M. KISSI Kossi Gilbert profession : Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 43ca situé à Agomé-Kpodzi connu sous le nom de Fossi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par un lot non identifié, au Sud le lot N° 66, à l'Est par les lots N° 34 et 55 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06826/RP déposée le 03/05/23.
M. EDAH Koku Mawule profession : Architecte Urbaniste demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 38ha 99a 36ca situé à Amoussoukopé Connu sous le nom de Adjakpa Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété ATTI Kodjo, au Sud par la Route Lankui-Amoussoukopé de 20m, à l'Est par la propriété Elias BATA et à l'Ouest par la propriété DIGOTSE NYADONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Essoham K. LABARI